

---

**Rapport de la Commission des finances du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains  
chargée de l'examen du préavis PR20.07PR  
concernant  
les comptes pour l'année 2019**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé en visioconférence les 4, 6, 19 et 27 mai 2020 pour examiner les comptes 2019.

Elle était composée de Messieurs Jean-Claude DYENS, Thierry GABERELL, excusé le 19 mai, Pierre HUNKELER, Laurent ROQUIER, Ervin SHEU, excusé le 19 mai, Roland VILLARD, remplacé par M. Ruben Ramchurn le 6 mai et du soussigné, président, désigné rapporteur.

La délégation municipale était composée de MM. Jean-Daniel CARRARD, Syndic, et Fabrice WEBER, chef du service des finances. Nous les remercions pour les informations claires et détaillées qu'ils ont fournies à la Commission.

La Commission a pris connaissance du rapport complet et du rapport succinct relatif à la vérification des comptes annuels établis par la fiduciaire BDO SA.

### **Résultat de l'exercice**

L'exercice 2019 se solde par un bénéfice net de KCHF 41 (KCHF = 1'000 CHF) alors que le budget prévoyait un déficit de KCHF 2'551.

Par rapport aux comptes 2018, on note les différences principales suivantes :

### **Charges**

#### Imputations internes

Augmentation liée au montant de la dette et la ventilation des intérêts dans les divers comptes.

#### Fonds

Concerne principalement une augmentation du compte débiteurs douteux KCHF 338, le fonds STEP KCHF 2'581, ainsi qu'une légère augmentation des fonds déchets KCHF 75.

#### Aides et subventions

L'augmentation comprend une légère hausse de l'aide complémentaire communale KCHF 82 et une redistribution d'une subvention FAJE pour l'UAPE.

#### Participations aux collectivités publiques

Peu de variations en regard de 2018, néanmoins, le fonds de péréquation augmente de KCHF 740 alors que la facture sociale diminue de KCHF 650.

### Intérêts de la dette

Taux moyen de la dette au 31.12.2019 : 1,5 % (moyenne cantonale des communes de l'ordre de 1.7 %)

### Charges en personnel

Les charges en personnel continuent d'augmenter, ceci dans une proportion plus faible qu'en 2018. Les charges ont progressé de 3.1 % environ en 2019 contre 4.4 % en 2018). Cette progression est plus faible que celle budgétée grâce aux économies en relation avec des engagements retardés et à une inflation minimale, qui réduit les adaptations à l'évolution du coût de la vie, comme ces dernières années. Toutefois, le taux d'augmentation des charges de personnel reste supérieur au taux d'évolution des revenus de la Ville, comme les années précédentes.

## **Revenus**

### Prélèvement sur les fonds

Concerne principalement un prélèvement au fonds de fluctuation du prix du gaz de KCHF 625 et le fond de la CIP pour KCHF 250.

### Remboursement des collectivités publiques

Retour de la péréquation intercommunale de KCHF 3'340.

### Taxes, émoluments et ventes

Les principales augmentations sont les amendes de PNV KCHF 729, les ventes d'électricité et les activités accessoires, les ventes de gaz sont en baisse.

### Revenus du patrimoine

Enregistre le solde du produit de liquidation de Cité des Bains SA pour KCHF 247 et la vente de l'immeuble de l'Ancienne poste pour KCHF 3'300.

### Recettes fiscales

Les recettes fiscales sont en légère augmentation en 2019 notamment sur les personnes physiques, ceci suite à des taxations exceptionnelles liées à des dénonciations spontanées (exemple : personnes ayant des biens immobiliers à l'étranger).

Dans le cadre des personnes morales, on enregistre un versement unique du canton pour KCHF 1'066 afin de compenser l'entrée en vigueur de la RIEIII cantonale au 01.01.2019 ceci avant la mise en place du volet fédéral.

De ce fait, la valeur du point d'impôt est également en légère augmentation à CHF 25.70 par habitant à Yverdon-les-Bains (CHF 25.60 en 2018). 24.9 % des contribuables yverdonnois ne paient pas d'impôts.

## **Investissements**

Le total des investissements se monte à un nouveau record de 58.59 millions, il était de 46 millions en 2018.

Les principaux investissements en 2019 concernent :

- 8.44 millions pour la route de contournement av. des 3 Lacs
- 15.64 millions pour le Collège des Rives et la caserne du SDIS
- 6.04 millions pour la réhabilitation de la STEP

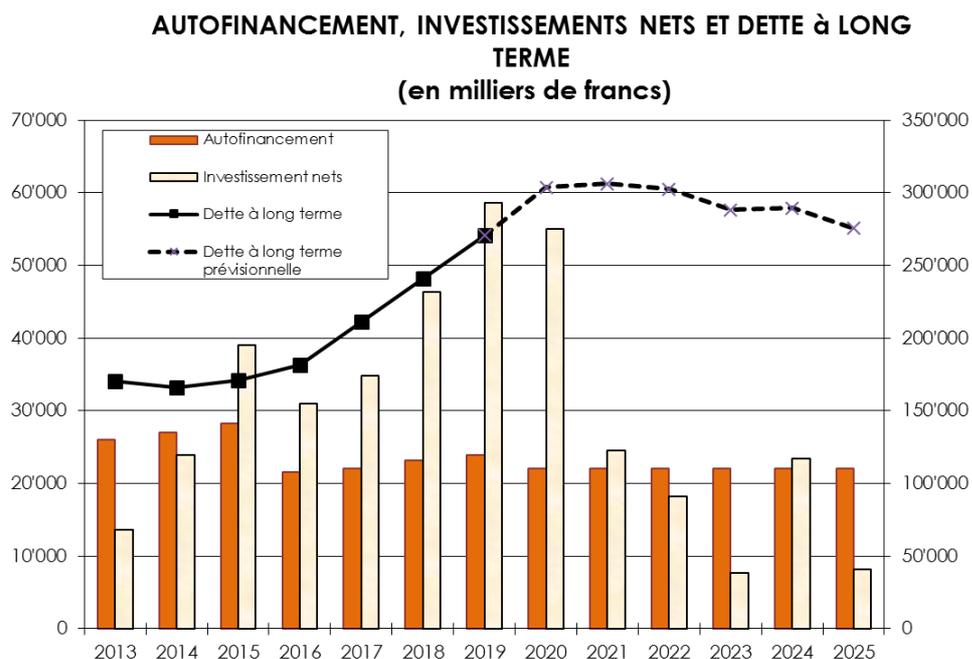
- 2.86 millions pour le réseau de fibre optique
- 6.04 millions pour la réalisation de la salle de gymnastique de Pestalozzi

## Dettes et autofinancement

Le total des emprunts à moyen et long terme se monte à CHF 271 millions (241 en 2017). Ce n'est qu'à partir de 2021 que la dette devrait se stabiliser et se réduire légèrement en 2022 pour autant que le plan des investissements soit respecté !

Les intérêts passifs ont heureusement été plus bas que budgétés, ceci en relation avec l'évolution des taux et le renouvellement des emprunts à des conditions plus favorables avec un taux moyen de 1.5 % au 31.12.2019.

Comme annoncé en 2018, le degré d'autofinancement se réduit encore pour passer à 41 % (50 % en 2018 et 63 % en 2016). Ce taux d'autofinancement devrait légèrement s'améliorer en 2020 et retrouver une certaine vitalité en 2021, ceci avec maîtrise rigoureuse des investissements. Cette période d'investissements implique qu'il n'y a quasi pas de marge dans la gestion du ménage communal, avec comme conséquence des problèmes récurrents de trésorerie.



## Perspectives

Le fait réjouissant est l'augmentation du montant des impôts perçus pour les personnes physiques. Mais il est important de prendre conscience qu'il s'agit essentiellement d'une opération unique de rattrapage suite aux dénonciations spontanées des contribuables qui disposent de biens à l'étranger.

Au vu de la situation liée notamment à la crise du COVID-19 avec des rentrées très certainement plus faibles que celles escomptées au travers du budget 2020, atteindre l'équilibre comptable devient de plus en plus compliqué.

Malgré une augmentation des charges et une baisse des revenus suite à la crise précitée, la COFI salue les mesures prises par la Municipalité pour limiter les impacts et les conséquences de la pandémie sur les personnes les plus vulnérables et les entreprises yverdonnoises.

La Commission des finances note avec inquiétude des retards ou défauts croissants dans le paiement des impôts, ainsi que des factures envoyées par la Ville, avec des charges administratives croissantes pour leur suivi et augmentation de la provision pour débiteurs douteux qui représente plus de 14 % des débiteurs ouverts au 31.12.2019.

### Contrôles externes

La COFI relève avec un très grand plaisir que la fiduciaire BDO n'a émis aucune remarque sur la tenue des comptes de la Ville en 2019.

La Commission des finances rejoint la fiduciaire sur la qualité de l'organisation de la bourse communale et l'excellente collaboration entretenue avec M. le Boursier et ses collaborateurs et les félicite pour leur précieux et important travail.

### Commentaires sur les comptes

L'évolution du plan comptable pour ventiler les dépenses de façon plus claire explique certaines différences entre le budget et les comptes, notamment au niveau des amortissements. Par exemple, alors que le budget prévoyait l'amortissement global des bâtiments et ouvrages de génie civil, les comptes différencient l'amortissement des ouvrages de génie civil et de l'assainissement d'une part, des bâtiments et constructions d'autre part.

Notons que le tableau des investissements figurant dans les comptes doit être pris dans son ensemble, les dépenses étant ventilées par nature et non par préavis, un chiffre négatif dans la colonne « disponible ou dépassement » ne signifie pas nécessairement un dépassement du budget global d'un préavis. Tous les postes ont été vérifiés par la fiduciaire et mis en corrélation avec les budgets votés. Par ailleurs, la COFI réitère son souhait de l'année dernière de voir que les crédits d'investissement ouverts soient clôturés dans les meilleurs délais mais au plus tard dans les 10 ans suite à leur mise en place permettant ainsi d'avoir une meilleure lecture des projets en cours. Un crédit d'investissement voté par le Conseil communal le 3 février 1977 et concernant le quartier de Floreyres est toujours ouvert !

Le mode de calcul des intérêts internes a également évolué. Il est désormais de 30 % des investissements consentis.

Page	Compte	Intitulé	Commentaire
12	100.3001.00 & 100.3170.00	Traitements des autorités & Frais de réceptions et de manifestations	Concerne l'élection complémentaire au Conseil d'Etat
12	101.3170.00	Frais de réceptions et de manifestations	Correction suite à des écritures transitoires en 2018 suite à des erreurs sur les stocks
12	101.3185.00	Honoraires, frais d'expertises et cachets	Liste passée en revue par la COFI, mandats directement donnés par la Municipalité, pas d'imputations aux services
14	114	Conseil juridique	Frais de fonctionnement liés au poste d'avocat rattaché au greffe

18	580.3905.00	Entretien interne des bâtiments	Travaux pas réalisés / économie budgétaire
22	170.3189.00	Autres prestations de tiers	Nouveau programme mis en place / reprise d'activité de JECOS
22	171.3012.00	Salaires personnel auxiliaire	Remplacement d'une personne absente longue durée pour cause maladie
26	200.3183.00	Frais cptes bancaires, postaux, taxes BVR	Augmentation des frais suite à l'encaissement de la taxe déchets
26	200.3809.01	Attribution débiteurs douteux	Difficulté d'encaissements des débiteurs
26	200.4362.01	Récupération ADB	Recouvrement effectué par IntrumJustitia. Retour pour la commune 70 % du montant encaissé.
34	346.3141.30	Charges fixes d'entretien des bâtiments PF	Une partie a certainement été comptabilisée sur le compte 346.3141.31
36	346.3312.00	Amortissements bâtiments, constructions	Crédit de CHF 190'000.— sur 10 ans
36	355.4362.00	Remboursement de frais	Rattrapage de frais pris en charges par l'Etat de Vaud sur plusieurs exercices
38	355.4363.00	Remboursement de dommages	Concerne divers sinistres sur divers bâtiments
38	426.4313.00	Emoluments administratifs	117 dossiers traités / 81 décisions rendues / Etude en cours d'une nouvelle tarification suite aux remarques de la Cour des comptes de novembre 2018.
44	413.3186.00	Primes d'assurances	Sensibilisation faite au personnel utilisateur des véhicules, malgré ceci nombre de sinistres toujours important
44	431.3012.00	Salaires personnel auxiliaire	Augmentation compensée par diminution du compte 3011 Traitements
46	442.4809.00	Prélèvement sur le fonds de réserve	Concerne le fonds assainissement des terrains pollués
46	455.3811.01	Attribution fonds déchets	Bonne estimation des charges et des revenus / montant représente env. 2 %
50	516.3188.00	Frais de transport	Diminution sensible à souligner suite à l'ouverture du Collège des Rives en août 2019.
50/52	516.4522.02 523.4522.02 526.4522.02	Ecolages communes	Budget établi sur la base d'une estimation du nombre d'élèves et de la population
54	571	Colonies de vacances	Les deux colonies « coûtent » à la ville un montant de CHF 555'902.- (2018 CHF 535'962.-), en 2019 Jolie Brise a été occupée 15 semaines et Bellevue 18 semaines par des classes, plus par quelques locations privées
68	740.3655.21	Part. abaiss. des loyers HLM	Contrôle afin que les bénéficiaires des logements correspondent aux critères exigés
70	180.3657.01	Participation Travys	Selon convention signée entre la Ville & Travys
70	182	Vélos en libre service	Changement de matériel et de prestataires de service en 2020

70	348.4272.02	Concessions amarrages	La COFI s'étonne que les nouveaux tarifs ne soient pas encore en vigueur...
74	613.4272.00	Redevances d'utilisation places de parc	Revenu plus faible suite au report de l'entrée en vigueur de la nouvelle politique de stationnement de la Ville
76	616.4370.01	Amendes radar	Budget trop optimiste, les radars à feu ont fonctionné en alternance en 2019
84	7	Culture	Fort déficit au niveau des revenus des théâtres
84/86	151	Echandole	Revenu à nouveau en baisse / situation déjà signalée lors des comptes 2018
86/88	153	Théâtre Benno Besson	Forte augmentation des charges et forte diminution des revenus en regard des comptes 2018 et dans une certaine mesure du budget 2019
88	154	Centre d'art contemporain	Recettes toujours très faibles et charges très importantes (ratio 8.2 en 2019 contre 8.75 en 2018). Fréquentation des activités du CACY en 2019 : 14'314 visiteurs y compris les écoles, en augmentation de 2'400 par rapport à 2018
90	157	La Marive	La Marive représente une charge journalière de CHF 3'643.-, le budget 2019 est tenu.
94 & suivantes	3189.00		Ces comptes présentent des dépassements parfois importants. La COFI regrette qu'ils ne fassent pas l'objet de commentaires. Elle se pose également la question si certains dépassements n'auraient pas dû faire l'objet d'une demande au niveau des crédits complémentaires ?
98	811.3144.00	Entretien des canalisations & GC	Nombre de fuites en 2019 53 vs 51 en 2018
98	814.4356.00	Facturations de services à des tiers	Eau vendue aux entreprises
98/100	82	Distribution GRD gaz	Budget trop optimiste au niveau des prévisions, respectivement de la marge. Néanmoins la marge en 2019 s'améliore en regard de 2018 de KCHF 472 avec un prélèvement moindre sur le fonds de réserve. La COFI aurait apprécié des remarques plus circonstanciées dans les comptes.

### Conclusions :

Sur la base de l'examen des comptes, la Commission des finances propose de prendre les mesures spécifiques suivantes :

- une estimation plus réaliste de certains revenus notamment des amendes et des redevances;
- une évaluation du coût des colonies et une amélioration du taux d'occupation qui passe par une meilleure communication et une promotion active, ainsi qu'une augmentation de leur utilisation par les classes yverdonnoises dans le cadre des camps sportifs.
- une valorisation / promotion des théâtres yverdonnois et du CACY dans le cadre de l'enveloppe budgétaire à disposition au travers de synergies à mettre en place;

- une augmentation des collaborations interservices permettant une meilleure efficience de l'administration communale;
- une vision claire des dépenses d'investissement avec notamment l'incidence complète au niveau de ces coûts sur le budget de fonctionnement;
- une maîtrise des charges du personnel qui passe peut-être au travers de diverses mesures telles que :
  - une réallocation des ressources interservices
  - amélioration de la communication interservices permettant de créer des synergies
  - une mise à disposition de ressources interservices sur un projet avec une seule direction.

La Commission des finances constate que les comptes de l'année 2019 ont pu être équilibrés notamment grâce au produit de la vente des immeubles sis à la rue de l'Ancienne-Poste et au solde du produit de liquidation de Cité des Bains SA.

La COFI préconise que chaque investissement doit être maîtrisé et planifié afin d'être en adéquation avec la planification financière de la Ville au risque de voir un héritage non maîtrisable pour les prochaines générations.

La situation économique liée à la crise du COVID19 avec une baisse, très certainement, des rentrées fiscales va engendrer des conséquences non négligeables sur les comptes 2020, respectivement le budget 2021. Dès lors, la COFI émet le vœu que certains investissements votés par le Conseil communal soient éventuellement décalés dans le temps, ceci en fonction de leur degré d'urgence.

La Commission demande à la Municipalité de travailler intensivement la question des finances communales, en particulier sur les quatre axes suivants pour limiter ces effets, soit :

- Maîtriser de façon très rigoureuse les dépenses. Cela concerne notamment l'évolution de l'effectif du personnel, du personnel auxiliaire et des mandats de tiers.
- Rechercher et mettre en œuvre de façon systématique les possibilités d'économies de toute nature.
- Utiliser toutes les possibilités réalistes et supportables d'augmenter les recettes, en termes de facturation de services, de taxes, de locations, de droits divers.
- Maintenir les investissements à un niveau, en relation avec la situation financière de la commune, tel que défini dans le nouveau plan des investissements.

La Commission des finances attire l'attention du Conseil communal sur la situation tendue, actuelle et prévisible, pour les prochaines années, des finances communales et le prie d'en tenir compte dans ses futures décisions.

En conclusion, la Commission des finances, à l'unanimité de ses membres, vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'approuver le préavis PR20.07PR relatif aux comptes 2019 tel que présenté par la Municipalité.

Olivier Jaquier, Président de la Commission des finances



Yverdon-les-Bains, le 27 mai 2020